PRIX ÉQUILIBRE 14e édition

POUR PLUS DE DIVERSITÉ CORPORELLE

RÈGLEMENT DU VOTE - Prix ÉquiLibre 2024

Période : 18 mars au 29 mars 2024

1. MODE DE PARTICIPATION

- Afin de voter pour le Prix ÉquiLibre 2024 : se rendre sur le site Internet www.votepourleprix.ca et remplir le formulaire de vote en sélectionnant un choix parmi les cinq (5) initiatives finalistes au Prix ÉquiLibre 2024 et en indiquant son groupe d'âge et son adresse courriel.
- Un (1) vote par adresse courriel est permis pour toute la durée du vote.
- ÉquiLibre se réserve le droit d'éliminer tous les votes expédiés en envoi multiple (« spamming ») et ceux dont la provenance est douteuse. Les décisions d'ÉquiLibre sont finales et sans appel.
- Le vote doit s'effectuer entre le 18 mars 2024, 00h01, et le 29 mars 2024, 23h59.
- Aucun achat n'est requis pour participer au vote.
- Le gagnant du Prix ÉquiLibre 2024 sera annoncé sur les pages *Facebook* et *Instagram* d'ÉquiLibre le 4 avril 2024.

2. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

- Le groupe d'âge sélectionné par les participant.e.s au vote sert à identifier l'âge des votants à des fins statistiques.
- L'adresse courriel fournie par les participant.e.s au vote sert à limiter les votes à un par adresse courriel pour toute la durée du concours. Elle sert également de donnée de contact pour qu'ÉquiLibre puisse communiquer avec les participant.e.s qui consentent à recevoir de l'information par courriel de l'organisme.
- Ces informations ne seront divulguées à aucun tiers.

3. CONSENTEMENT

En participant au vote pour le Prix ÉquiLibre, le.la participant.e accepte le présent règlement.